

Bulletin d'inscription

Reprise de guidon

Samedi 19 mars 2022

SDIS de l'Ain - 200, avenue du Capitaine Dhonne - 01000 BOURG-EN-BRESSE

à compléter et à renvoyer à l'adresse de messagerie suivante :

ddt-moto01@ain.gouv.fr avant le 15 mars 2022

Renseignements auprès de Jean-Noël Blanc, chargé de mission 2 roues motorisés : 06 70 45 18 98

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Permis de conduire N° :

Catégorie : Date de délivrance :

Moto Modèle :

Marque : Cylindrée :

Assurance, nom de la compagnie : N° du contrat :

..... Date d'échéance :

Je m'engage à participer à la session complète
et à respecter les consignes qui me seront données.

A, le

Signature :

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Documents et équipements obligatoires : permis de conduire catégorie moto, certificat d'immatriculation, attestation d'assurance, moto en état et homologuée, équipements de sécurité homologués obligatoires (casques et gants) et équipements de sécurité recommandés (blousons et chaussures adaptées).

Matinée réservée aux deux-roues motorisés (hors cyclomoteurs).

Action dans le respect des gestes barrières - pass vaccinal exigé.

Tout bulletin incomplet ne pourra être pris en compte.